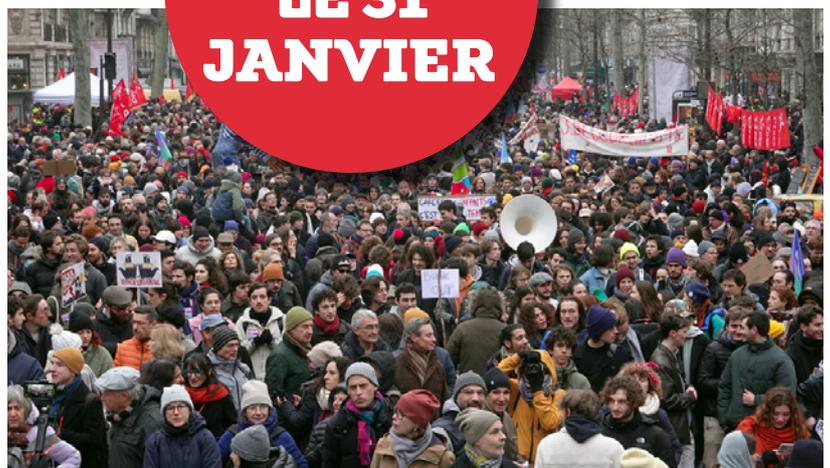




TOUS & TOUTES  
MOBILISÉ-ES  
**LE 31  
JANVIER**



© Patrice Leclerc

CE N'EST QU'UN DÉBUT...  
**NE LÂCHONS RIEN !**



DHG : ALERTE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE !  
P.6

RÉFORME DES RETRAITES  
P.8-10

RÉFORME DU COLLÈGE  
P.15

4 H D'EPS : UNE IDÉE D'ÉCOLE  
P.16

## ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

### SEXISME :

A Nîmes, la métropole coupe les aides financières aux clubs sportifs féminins.

Le président (LR) de Nîmes Métropole, Franck Proust, a décidé de supprimer les aides accordées aux clubs sportifs féminins, pour un montant de 140 000 €, au motif que ces financements ne seraient pas légaux. Les clubs, soutenus notamment par les élus locaux d'opposition, dénoncent un choix politique et discriminatoire. Les handballeuses de Nîmes, comme les volleyeuses, basketteuses et footballeuses sont vent debout contre le président de Nîmes Métropole, Franck Proust (LR), qui a décidé de ne pas renouveler les aides financières versées à ces clubs sportifs. Concernant la question de la légalité de ces marchés publics, dans un courrier, la préfète du Gard déclare que ces subventions ne contreviennent pas à la loi. Désormais, à Nîmes, les sportives viennent manifester au début de chaque conseil communautaire.

### RETRAITES :

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) est cité à tour de bras par le gouvernement. Le président du COR, Pierre-Louis Bras, s'est finalement expliqué jeudi 19 janvier, devant la commission des Finances de l'Assemblée nationale. Et ce qu'il a dit est clair : « Les dépenses ne dérapent pas »...

Il a notamment expliqué : « Les dépenses de retraites sont globalement stabilisées et même à très long terme, elles diminuent dans 3 hypothèses sur 4. Dans l'hypothèse la plus défavorable, elles augmentent sans augmenter de manière très, très importante [...]. Donc les dépenses de retraites ne dérapent pas, elles sont relativement maîtrisées... Elles diminuent plutôt à terme et dans l'hypothèse retenue par le gouvernement, elles diminuent très, très peu mais un peu à terme. ».

Il a même tranquillement expliqué qu'il s'agissait simplement du refus du gouvernement d'envisager d'autres pistes de financement et de rester dans son dogme de diminuer la dépense publique... Une réforme juste ?

### PROFITEURS DE GUERRE :

Selon l'ONG Public Eye, les bénéfices des négociateurs de matières premières fossiles et agricoles explosent depuis le début du conflit en Ukraine. La société de trading Trafigura a réalisé 6,45 milliards d'euros de bénéfice lors de son exercice 2022, deux fois plus que son précédent record, en 2021. Le groupe Vitol, numéro un mondial du trading de pétrole, a déjà explosé ses bénéfices, avec 4,5 milliards de dollars de bénéfice sur les six premiers mois de 2022, contre 4,2 milliards sur les douze mois de 2021. La société Gunvor annonce pour la première moitié de 2022 des bénéfices multipliés par quatre par rapport à ceux du premier semestre 2021. Ces sociétés ne produisent rien, elles se contentent d'acheter, de vendre et éventuellement d'organiser la pénurie ! Idem pour les produits agricoles avec d'autres sociétés.

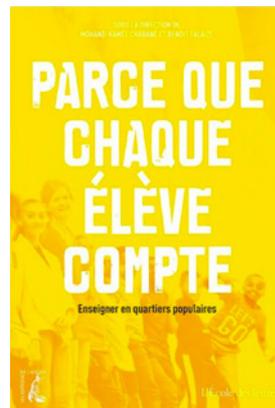
## PARCE QUE CHAQUE ÉLÈVE COMPTE

De Kamel CHABANE et Benoît FALAIZE – Les Éditions de l'Atelier.

Les auteurs rassemblent une multitude d'expériences professionnelles authentiques, théoriquement étayées et ayant débouché sur plusieurs regroupements entre elles. Ces regroupements nous renvoient sur des thématiques brûlantes liées au quotidien des collègues

travaillant dans les établissements des quartiers populaires, mais aussi sur des enjeux généraux posés devant l'École publique : égalité, émancipation, savoirs...

C'est bien une contribution pour une réussite de tous et toutes, une de nos orientations majeures.



### Daniel FEYBESSE

#### NOUS A QUITTÉS FIN OCTOBRE.

Daniel a été, de 1977 à 1994, S2 du Loiret, membre du bureau académique et du bureau national.

Lors de la création de la FSU, à un moment où il fallait tout construire, les militant-es du Loiret lui ont confié la tâche de secrétaire départemental FSU.

Sa grande capacité de travail, la qualité de ses analyses et propositions, sa grande capacité d'écoute et de synthèse, sa bienveillance, l'attention portée à tous, les convictions qu'il défendait sans concession pour traquer et donner du sens à l'activité syndicale qu'il convenait d'impulser en toute circonstance, forçaient l'admiration de toutes et tous.

Serge CHABROL

### Claude PINEAU

#### DÉCÈS D'UN DÉFENSEUR INTRANSIGEANT D'UNE EPS DÉVITALISÉE

Claude Pineau est décédé le 2 décembre 2022 à l'âge de 95 ans.

Il est issu du militantisme syndical SNEP (et FEN à cette époque) dont il aura occupé des fonctions régionales (1952-1960) et nationales (de 1959 à 1967), un des rédacteurs des IO de 67, avant de bifurquer vers le cabinet du Ministre J. Comiti. Il occupera divers postes de responsabilité : Directeur de l'ASSU, Directeur de l'INSEP, promu IG en 81 et désigné comme doyen jusqu'à sa retraite en 94.

De ce parcours il aura gardé le goût de la polémique, opposant résolu mais courtois à la direction nationale du SNEP nouvellement élue (1969) et militant d'une vision de l'EPS formaliste, à distance de la culture sportive pour laquelle il développait un scepticisme clairement établi.

A sa fille, que nous connaissons, nous lui avons présenté nos sincères condoléances.

J.L.

# / SOMMAIRE /

## News // 2

- Et pendant ce temps là

## Édito // 4

- Le 19 janvier n'était qu'un début ! Imaginons les suites ensemble !!
- Gagner ensemble



## Actions // 5

- Un gros coup de semonce qui doit avoir des suites encore plus massives

## Emploi // 6-7

- DHG : alerte pour l'École publique
- En France, on entasse dans les classes
- École : financement en baisse
- Kit DHG : des outils pour agir dans chaque établissement et gagner une autre école pour demain



## Actualités // 8-10

- Réforme des retraites, un enjeu de société pour nous, nos enfants, nos petits-enfants

## Dossier – La Semaine de l'EPS // 11-14

- Un rendez-vous annuel pour tout changer : la Semaine de l'EPS
- Les actions
- Les 4h d'EPS pour plus et mieux d'école et d'EPS

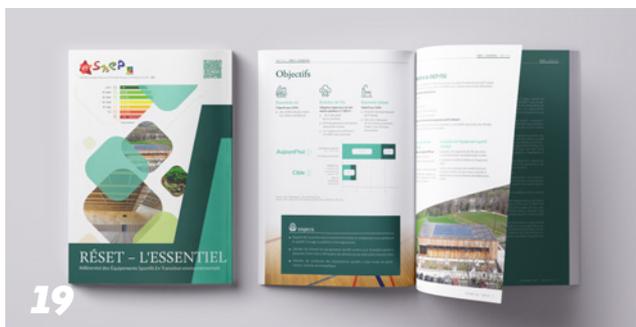
## Péda // 15-16

- Réforme du collège
- Le SNEP-FSU rencontre les étudiant-es et formateurs-rices des UFR STAPS
- 4h d'EPS : une idée d'école



## Sport Scolaire // 17-18

- CA UNSS du 15/12/22 : une organisation des rencontres en territoire qui va se faire en aveugle !
- L'engagement en acte à l'UNSS
- Transports UNSS
- Tribune libre - Rugby scolaire : émotion, inquiétudes et interrogations



## Équipements // 19

- Des équipements durablement performants : une urgence !

## Corpo // 20-21

- Contester son appréciation : une démarche utile
- Vigilance sur vos avis
- Forfait mobilités durables : vous êtes peut-être éligible !
- Mutation Inter 2023 : demande et annulation tardives !
- Communiqué de presse FSU : retraites, salaires : le ministre de l'Éducation ne prend pas la mesure de l'urgence

## Actualités // 22-23

- Jeunesse et Sports : vers une nouvelle dynamique FSU ?
- Une santé à bout de souffle
- Les 9 limites planétaires, quesaco ?
- Faire sauter le sous-investissement budgétaire pour l'ESR



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## GAGNER ENSEMBLE !

Que ce soit pour les retraites, nos conditions de travail, les salaires et l'emploi : gagner n'est pas une option, mais une nécessité.

Des alternatives existent au « - d'école », « - de salaires », « - de retraites », notamment dans un pays qui voit s'envoler les dividendes et le nombre de milliardaires.

Gagner et ouvrir des perspectives de progrès pour l'avenir est indispensable pour le métier, l'école et la société. Donnons-nous en les moyens.

Après une journée historique le 19/01, se (re)syndiquer au SNEP-FSU fait partie des suites pour augmenter le rapport de force : parlez-en dans vos équipes !<sup>(1)</sup>

(1) Ce bulletin, envoyé aux adhérent.es, est le dernier envoyé aux collègues n'ayant pas renouvelé leur cotisation pour 2022/2023 et qui ont reçu les bulletins depuis le début de l'année. Pour garder le lien, syndiquez-vous vite !



Édito

## LE 19 JANVIER N'ÉTAIT QU'UN DÉBUT !

### IMAGINONS LES SUITES ENSEMBLE !!

**R**éforme du collège, voie pro, salaires, conditions de travail, retraites... après une semaine revendicative pour l'École et pour l'avenir de la société il est temps que le gouvernement prenne en compte ce que portent les organisations syndicales et ce que dit la population sur la réforme des retraites.

Emmanuel Macron ne peut se cacher derrière son élection pour faire passer l'ensemble de ses projets. Les choix opérés vont toujours dans le même sens et ce sont bien des choix politiques. Le gouvernement ne peut pas arguer de contraintes budgétaires sans prendre en compte les millionnaires, les milliardaires et les actionnaires de notre pays qui continuent de s'enrichir alors qu'ouvrier-es et salarié-es se retrouvent dans des situations de plus en plus précaires. Une autre répartition des richesses est possible, une autre fiscalité aussi. Dans son dernier rapport, Oxfam fait état qu'une taxation de 2 % des 544 milliards d'euros des milliardaires français rapporterait 12 milliards, soit l'équivalent mis en avant par le gouvernement du « problème » de financement des retraites.

Les choix réalisés pour l'École vont dans le même sens et se font au détriment des élèves et notamment les plus défavorisé-es, nous pouvons le constater sur la voie pro, comme sur le collège. Plutôt que de donner des moyens supplémentaires pour faire réussir tous les élèves, ou encore de revaloriser les enseignant-es pour rendre attractif le métier, le ministère préfère, par exemple, supprimer un enseignement qui participe à la culture commune.

Quel que soit le sujet le SNEP-FSU avec la FSU revendique d'autres ambitions pour nos jeunes, pour nos métiers et pour l'avenir. Après le 19, nous devons imaginer et construire les suites. Multiplions les initiatives, les actions, les discussions : convaincre pour mobiliser de manière encore plus massive le 31 janvier !

✉ [coralie.benech@snepfusu.net](mailto:coralie.benech@snepfusu.net)

**Attention :**  
ce bulletin est  
le dernier envoyé  
aux non à jour

# UN GROS COUP DE SEMONCE

## QUI DOIT AVOIR DES SUITES ENCORE PLUS MASSIVES

Après les mobilisations du 17 janvier sur les questions d'éducation, la mobilisation contre la réforme des retraites du 19 janvier marque fortement le rejet des Françaises et des Français. Travailler jusqu'à 64 ans pour toucher des retraites amoindries, c'est NON ! Près de 2 millions de salarié-es, de retraité-es, de jeunes, se sont mis-es en grève et ont défilé dans plus de 200 lieux pour dire haut et fort qu'ils et elles ne voulaient pas de cette réforme. Une expression démocratique d'ampleur que l'exécutif, tout en en reconnaissant l'importance nie totalement. Le président de la République en voyage à l'étranger alors même que le feu couve dans le pays donne le ton : « nous devons faire cette réforme », « J'ai dit les choses clairement pendant la campagne », « On ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas eu d'élections il y a quelques mois ». Il se drape derrière sa légitimité faisant mine d'oublier que la majorité des électeurs-rices l'ont placé en tête pour faire barrage à l'extrême droite...

Face à ce déni, cet aveuglement idéologique pour servir des intérêts financiers contre les salarié-es, toutes les organisations syndicales se sont réunies pour analyser le mouvement et envisager les suites. La nécessité d'un temps fort encore plus conséquent émane de ces discussions et la date du 31 janvier a été arrêtée. Cette date ne signifie pas que la période entre le 19 et le 31 doit être laissée de côté, bien au contraire ! Les mobilisations sectorielles, les rencontres de toute nature doivent être mises à profit pour expliquer encore les effets néfastes de ce projet de réforme et entraîner encore plus de monde dans les rues. Le droit constitutionnel de faire grève et de manifester a été inscrit pour répondre à la nécessité de l'expression populaire entre les phases électorales. Une élection n'a jamais donné blanc-seing à un homme, une femme, un parti dans l'application totale d'un programme. La seule possibilité, en dehors d'un référendum qui ne sera jamais mis en

place, de porter la voix des citoyen-nés est dans l'utilisation de ce droit.

La situation faite à l'Éducation (suppression de postes, fermetures d'établissements, DHG en berne, absence d'annonces sur une vraie revalorisation salariale, réformes du collège, de la voie professionnelle, dégradation des conditions de travail...) n'est pas déconnectée de la problématique des retraites. Alors que la profession éprouve déjà de nombreuses difficultés il nous faudrait travailler jusqu'à 64 ans ? Mobiliser sur

les questions éducatives en préparant la nouvelle journée interprofessionnelle est une nécessité pour les jours à venir.

Pour permettre la massification de ces actions, le SNEP-FSU continuera à vous informer et à vous donner les outils nécessaires de compréhension et d'analyse. Dans le même temps il déposera hebdomadairement des préavis de grève pour couvrir l'ensemble des enseignant-es d'EPS.

**Face à la morgue et à la surdité du gouvernement, préparons un 31 janvier monumental !**



# DHG : ALERTE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE !

Les DHG qui arrivent dans nos établissements sont le « ruissellement » des choix opérés par le parlement lors de l'examen budgétaire. Ainsi le budget de l'Éducation voté redescend dans les académies, départements en nombre de postes et dans les établissements en nombre d'heures. C'est pourquoi les DHG reflètent le projet que porte la nation pour l'École publique. Pour une école de la réussite de tous et toutes, les moyens devraient permettre d'avoir des enseignant-es qualifié-es, des enseignant-es plutôt que des HSA, des effectifs par classe et groupes réduits, etc... Depuis des années, c'est une baisse drastique des emplois qui s'opère. Alors que la France est un des pays où l'école est la plus reproductrice des inégalités, les moyens pour la rentrée 2023 continuent de baisser. C'est en ce sens que nous vous appelons à agir massivement lors de la phase des DHG pour exprimer vos besoins et lutter pour obtenir un collectif budgétaire pour l'Éducation en urgence !

## Quelques chiffres

Sur le premier quinquennat (2017 - 2022), l'investissement dans le second degré se lit vite : + 29 439 élèves et la suppression de 7 900 emplois d'enseignant-es (dont plus de 2 000 en EPS ). Pour la rentrée 2023, la logique continue : si le nombre d'élèves est presque stable (- 840), ce sont 481 emplois qui sont prévus à suppression !

## Un débat empêché !

Lors de l'examen du budget de l'Éducation, le gouvernement a simplement empêché tout débat à l'Assemblée Natio-

nale : une première dans notre démocratie ! En effet, le débat prévu dans le calendrier de l'Assemblée Nationale a été « repoussé » juste avant sa tenue dans l'hémicycle. La mise en place d'un « 49.3 » par la 1<sup>ère</sup> Ministre, a eu pour conséquence l'absence de tout débat. Si cela montre que le pouvoir craint un débat sérieux sur l'avenir de l'École, nous devons agir pour que ces questions résonnent dans nos établissements.

## Agir pour une EPS de qualité

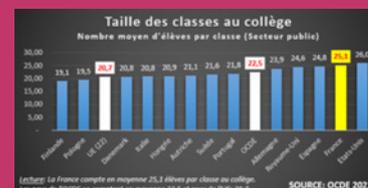
Le SNEP-FSU appelle à agir, en créant des alliances notamment avec les parents d'élèves, pour :

- Des effectifs par classe (ou groupes EPS) limités.
- Refuser les HSA qui masquent l'emploi et dégradent les conditions de travail, y compris pour raison de santé.
- Refuser les compléments de services, notamment ceux avec des HSA dans l'établissement.
- La prise en compte des droits (IMP, etc...) et le respect du sport scolaire.

## Vers un collectif budgétaire pour l'Éducation !

L'urgence est à un collectif budgétaire pour l'Éducation. Avec des remontées massives des établissements, des votes CONTRE la DHG, des rassemblements, banderoles... nous porterons cette nécessité. Dans chaque établissement, nous vous appelons à augmenter le rapport de force et faire remonter les besoins en ce sens : nombre de classes à ouvrir, HSA à transformer en Heures Postes, horaires supplémentaires pour assurer les enseignements dans de bonnes conditions, etc...

Si nous voulons des changements pour l'École, agissons massivement et faisons-le savoir. Contactez votre section locale SNEP-FSU et envoyez des photos de vos actions, le syndicat œuvrera pour faire état des luttes qui se développeront sur tout le territoire.



## En France, on entasse dans les classes !

La France reste encore une fois, la mauvaise élève de l'Union Européenne : elle est première depuis plusieurs années de suite sur le nombre d'élèves en moyenne par classe (+4,4 élèves par rapport à la moyenne de l'UE) !

**Les raisons ?** une volonté flagrante de suppression du nombre d'enseignant-es et de réduction des dotations allouées aux établissements. Pour la rentrée 2022 c'était un solde négatif de postes de 410 enseignant-es, pour la rentrée 2023 sont prévu-es 481 enseignant-es en moins. Pour rappel, depuis 2017, le 2nd degré a vu le nombre d'élèves augmenter de 29 439, associé à la suppression de 624 classes et la diminution de 8 381 enseignant-es (source DGESCO).

Quand les 4/5 des collèges non REP connaissent des classes à 28 élèves et plus et que 2/3 des LGT et LPO connaissent des classes à 35 et plus (enquête de rentrée du SNEP-FSU) il serait provoquant de prétendre que nos classes ne sont pas si chargées et illusoire d'espérer que ces choix politiques n'affectent pas les conditions d'apprentissage et d'enseignement. En EPS, discipline où nous enseignons majoritairement en classe entière, voire en regroupant des sections en LP, cela pèse fortement sur la qualité des apprentissages des élèves et les conditions de travail des enseignant-es.

Plusieurs études rappellent l'intérêt des effectifs réduits pour l'acquisition des compétences et des connaissances sur le long terme. En tout état de cause, c'est parce que nous sommes au service de l'intérêt général que nous devons rappeler notre opposition à ces dégradations dans les CA et à nos élu-es.

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC 2017 - 2022**  
**LA FRANCE CHAMPIONNE DU PIRE...**

**ÉLÈVES** +29 439  
**CLASSES** - 624

Source : DGESCO, Bilan de rentrée 2nd degré public (2017 à 2022)

Malgré les effets du covid !

**LES ÉLÈVES LES PLUS "CHOYÉS" D'EUROPE**

La France est le PIRE PAYS DE TOUTE L'UE pour ses effectifs en collège (+4,4 élèves par classe/moy de l'UE)

**POUR UN MAXIMUM DE 24 ÉLÈVES PAR CLASSE EN COLLÈGE**

✉ [alain.decarlo@snepfsu.net](mailto:alain.decarlo@snepfsu.net)

✉ [etienne.allot@snepfsu.net](mailto:etienne.allot@snepfsu.net)

# ÉCOLE : FINANCEMENT EN BAISSSE

Sur un temps long, on se rend compte que l'évolution de la Dépense Intérieure d'Éducation (DIE) révèle une baisse tendancielle de l'investissement éducatif dans notre pays. Les données issues du portrait social de l'Insee (note du 22/11/2022) font état d'une DIE de 168,8 Mds d'€ pour 2021. Avec 6,8 % du PIB, c'est quasiment toujours un point de PIB de moins par rapport à 1995 où la DIE s'élevait à 7,7 %. Pourtant, nous avons intégré depuis, bien plus d'exigences (individualisation, inclusion, orientation...) et plus d'élèves et d'étudiant-es en 2021 que dans les années 1990.

## UN EFFORT ÉDUCATIF EN BAISSSE TENDANCIELLE DEPUIS LE MILIEU DES ANNÉES 1990'



**POUR 1% DE PIB EN + AU BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Si la France avait consacré en 2021 le même pourcentage de PIB qu'en 1997, il y aurait eu 22,5 Mds d'investissements supplémentaires, soit près de 30 % du budget de l'Éducation Nationale en plus.



Dans le même temps, la fortune des 500 familles les plus riches en France est passée de 80 Mds d'euros en 1996 (équivalent à 6 % du PIB), à 1 001 Mds en 2022 (soit 40 % du PIB qui était de 2 500 Mds). Quand l'École perd un 1 point de PIB d'investissement, les 500 fortunes gagnent l'équivalent de 34 points de magot. « L'Éducation est la première priorité nationale » dit le code de l'Éducation. Alors pourquoi l'investissement y est-il si faible ?

Il semble urgent de mieux répartir les richesses pour permettre d'améliorer les Services Publics (Hôpitaux, École, Justice, Environnement...). Pensez-y quand votre chef-fe d'établissement vous dira que créer une classe de plus ou transformer des heures supplémentaires en poste est impossible. Agissons pour partir des besoins et obtenir une éducation de qualité sur tout le territoire.

✉ [sami.hamrouni@snepfusu.net](mailto:sami.hamrouni@snepfusu.net)

## KIT DHG : des outils pour agir dans chaque établissement et gagner une autre école pour demain !

Pour développer l'action dans chaque établissement, en lien avec les parents, les élu-es, au sein du Conseil d'Administration mais aussi au-delà (rassemblements, communiqués de presse), etc..., le SNEP-FSU met à disposition une boîte à outils : le « Kit DHG ».

Ce kit ne remplacera pas le besoin d'agir collectivement et, pour préparer l'action DHG, il est indispensable d'ANTICIPER en amont du CA et de prendre du temps pour discuter avec l'équipe éducative. Poser une heure mensuelle d'information syndicale, demander une commission permanente, un conseil pédagogique, et prendre contact avec les parents d'élèves. Demandez à votre chef

d'établissement le calendrier qu'il prévoit pour mettre en place le calendrier syndical et préparer ce temps fort.

Avec le « Kit DHG », vous gagnerez du temps et vous aurez de nombreux outils pour : faire respecter la démocratie (vœu, vote du TRMD...), dénoncer le manque d'investissement dans l'école qui se répercute dans la DHG (chiffres, analyses...), demander des améliorations (refus des HSA, vœu pour demander des classes supplémentaires...), mener l'action (communiqué de presse, demande du vote en février, textes réglementaires d'appuis...). Un kit pour ne pas « se laisser berner » par une administration qui préférerait que cela



passer « comme une lettre à la poste » avec le moins de débat possible. C'est par une massification des actions, des votes CONTRE les DHG insuffisantes, et des propositions pour améliorer l'École (vœux votés en CA) que nous pourrions peser pour un collectif budgétaire pour l'Éducation.

Informez votre section départementale de vos actions, n'hésitez pas à solliciter le SNEP-FSU pour vous accompagner. Faisons connaître les actions dans chaque établissement pour étendre les luttes !

✉ [alain.decarlo@snepfusu.net](mailto:alain.decarlo@snepfusu.net)



# RÉFORME DES RETRAITES

## UN ENJEU DE SOCIÉTÉ POUR NOUS, NOS ENFANTS, NOS PETITS-ENFANTS

Le SNEP-FSU est favorable à une réforme des retraites. Une réforme pour une retraite qui soit « une nouvelle étape de la vie » (A. Croizat), une réforme pour bien vivre nos métiers, favoriser l'emploi des jeunes et réduire les inégalités. Le système de retraite par répartition a été créé en France en 1945, pour « que la retraite ne soit plus l'anti-chambre de la mort », car en effet à cette époque, la vieillesse était synonyme de pauvreté, de dépendance avec une espérance de vie moyenne de 65 ans. En une génération, dans un pays en très grande difficulté économique, la répartition des richesses créées vers les retraites a permis de baisser le taux de pauvreté des retraités. Le SNEP-FSU porte des propositions concrètes, en termes de financement \*(voir affiches) comme en termes de carrière pour vivre le métier de prof d'EPS et la retraite dans de bonnes conditions.

Les retraité-es ne sont pas des « inactifs et inactives » : elles et ils s'investissent en mettant à profit leurs compétences dans des associations sportives, culturelles, caritatives, syndicats, partis politiques, en aidant leurs enfants et/ou petits-enfants, etc... C'est un travail libéré de la contrainte, d'une richesse inestimable, qui n'est pas pris en compte dans le PIB mais devrait l'être dans un indicateur du bonheur.

Si des choix de financement sont réalisés, il n'y a aucun « péril » quant à l'équilibre des régimes de retraites à long terme. La volonté de pousser l'âge de départ à 64 ans a des objectifs tout autres. Ce gouvernement affirme qu'il n'y aurait pas d'autre solution pour revenir à l'équilibre du système que de travailler plus et plus longtemps. Alors même que le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) montre que le déficit susceptible d'intervenir est modéré et conjoncturel

et qu'aujourd'hui il est même excédentaire (+1 milliard en 2021, + 3,2 en 2022).

La 1ère ministre E. Borne a annoncé son projet le 10 janvier. Ce même jour, nous apprenions les résultats du CAC 40 : 172 Milliards d'euros de profits et 80 Milliards distribués en dividendes aux actionnaires. Evidemment, des moyens colossaux existent pour financer une réforme de progrès (retraite à 60 ans, 75 % du dernier traitement pour une carrière complète).

**Quelques arguments sur ce projet de régression sociale sans précédent depuis 30 ans :**

### **Un projet « non démocratique »**

80 % des français.es sont opposé.es<sup>(1)</sup> au report de l'âge légal à 64 ans. Par ailleurs, un sondage IFOP pour Politis annonce que 68 % des français.es sont pour une réforme déplaçant l'âge légal de départ... à 60 ans !

Dire que le président a été élu, avec un projet de « retraite à 65 ans » et que son application est légitime c'est ne pas se souvenir de ses sages paroles avant le deuxième tour : « *J'invite nos concitoyens à nous rejoindre. Certains le feront pour faire barrage à l'extrême droite. Je suis pleinement conscient que cela ne vaudra pas soutien au projet que je porte* » (discours d'entre deux tours).

### Un projet « déconnecté de la réalité du travail ». E. Macron et O. Dussopt en parlent le mieux !

En France, le taux d'emploi des 60-64 ans est de 33,1 % (Eurostat). A partir de 55 ans, de nombreux et nombreuses salariées sont dans un « sas » (chômage, accident du travail, maladie...) en attendant la retraite. Ce « sas » de précarité financière et sociale va s'élargir avec le passage à 64 ans ! E. Macron n'annonçait-il pas le 25 avril 2019 que décaler l'âge légal était « hypocrite » au vu du contexte de chômage et d'emploi, et terminait par : « *déjà, bon courage pour arriver à 62 ans* ».

En 2010, F. Fillon voulait passer l'âge légal de 60 à 62 ans, un député socialiste argumentait : « *cette volonté de reculer l'âge de la retraite est doublement injuste* ». « *Entre les niches fiscales et le bouclier du même nom, beaucoup pourrait être fait pour que l'effort ne porte pas sur les seuls salariés* ». C'est bien O. Dussopt, artisan de la réforme actuelle qui intervenait ainsi sur les bancs de l'Assemblée Nationale.

No comment !

### Faire baisser les pensions !

Dans le « programme de stabilité 2022/2027 » envoyé à la commission européenne, le gouvernement affiche ses projets de dépenses à long terme. Alors que le nombre de retraités va augmenter, la baisse de la part de PIB consacrée aux retraites, ne pourra entraîner qu'une chose : la baisse des pensions.

	2019	2060	2070
Dépenses de retraites (en % du PIB). Données issues du « programme de stabilité ».	13,8 %	13,4 %	12,6 %
Nombre de retraités (Source Insee)	16,9 millions (données 2020)	-	23,1 millions (estimation)

M. Zemmour, économiste spécialiste des retraites, explique que ce n'est pas la maîtrise des dépenses qui est recherché. « L'objectif consiste à réduire de manière inédite leur part dans le PIB, alors même que la proportion des retraités dans la population augmente. » « Le nouveau projet de réforme prend un sens particulier. Il ne s'agit plus de contenir la hausse de dépenses, déjà sous contrôle au prix de la dégradation des pensions, mais bel et bien d'entamer une nouvelle phase, celle du démantèlement. Le gouvernement Borne entend accélérer la diminution des droits pour s'assurer rapidement des retraites plus brèves.

### Faire la place au privé : une « Blackrockisation<sup>(2)</sup> » des retraites !

Comme pour d'autres secteurs (santé, éducation, énergie...), les libéraux ont intérêt à ce que les systèmes solidaires soient affaiblis. En effet, la « réduction de la voilure » des systèmes solidaires ouvre toujours une place pour la marchandisation. C'est ainsi que nous dénonçons déjà cet objectif lors de la réforme de 2019, avec les fonds de pensions en embuscade.

Quelques indicateurs : J.F. Cirelli, patron de BlackRock France, a reçu la légion d'Honneur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. J.M. Daniel, économiste, annonçait sur France Inter le 3 janvier 2023 : « *réfléchir à l'avenir d'un système par capitalisation ... à travers des fonds de pensions. Dans la loi PACTE, il y avait une simplification des mécanismes de retraites complémentaires : c'est un succès* ». Les économistes libéraux l'affirment : l'objectif est de développer un marché ! Les retraites représentent en France 346 Mds d'Euros et 13,8 % du PIB : une manne énorme qui échappe aujourd'hui à la finance : de quoi attirer les vautours !

### Moins d'emplois pour les jeunes : l'exemple en STAPS (et moins de mutations)

Pousser l'âge légal de départ à 64 ans et accélérer le passage aux 43 annuités de cotisations, contraindra ou incitera les enseignant-es d'EPS à rester en poste, entraînant des recrutements en moins. Des centaines de postes en moins aux concours dans les prochaines années et également son pendant, des centaines de mutations en moins (car ces dernières sont liées au nombre de postes ouverts aux concours).

## LE SNEP-FSU DIT OUI À :

La Retraite à

# 60 ans

# 75%

du dernier traitement

## Fin du système de décote /surcote

- Rétablissement des bonifications pour enfants et allongement du congé maternité pour les enseignantes d'EPS, développement d'une médecine de prévention.
- Aménagement de services pour une réduction progressive des maxima de services à compter de 55 ans, avec maintien du salaire.
- Aménagement de service, à partir de 50 ans, en incluant dans le service les tâches de coordination des APSA, de district UNSS, secrétaire d'AS, tutorat (étudiants, FSTG, M2, ...), coordination FPC, prof principal, ... Fin de l'imposition des HSA à partir de 50 ans.
- Reconnaissance du métier de professeure d'EPS dans la « catégorie active » permettant de faire valoir les droits à pension à partir de 55 ans.
- Rétablissement d'une Cessation Progressive d'Activité : 5 ans avant l'âge de départ, exercer à mi-temps, rémunéré à 80 % et en ouvrant 100 % des droits à pension.
- Amélioration des conditions de travail.

**Nous appelons à une mobilisation massive et dans la durée pour faire échec à ce projet, tout en ouvrant des perspectives pour améliorer le travail et les retraites. En 2019, la mobilisation a permis de gagner la bataille d'opinion et de mettre en échec la retraite par points.**

Avertissons vite les étudiant-es STAPS ! Si l'objectif de « plein emploi » est affiché par le gouvernement, ce projet va à l'opposé de celui-ci !

### Pénibilité : l'exemple en EPS (le gâchis de la fin de carrière)

De nombreux-euses collègues nous disent déjà qu'arriver à 62 ans use le corps et le mental. En 1997 (retraite à 60 ans), le médecin conseil du ministère, M. Zorman, disait : « la fin de carrière (10 dernières années) apparaît comme un moment de vulnérabilité... » (pour les enseignant-es en général),

pour ceux et celles d'EPS : « ils forment un groupe qui est exposé à des risques spécifiques. Leur enseignement nécessitant un fort investissement corporel, il arrive fréquemment qu'ils présentent des traumatismes articulaires ou d'autres lésions observées en médecine sportive. Poursuivre leur activité jusqu'à 60 ans peut être rendu difficile avec la diminution des capacités physiques liées à l'âge et à la fréquence des séquelles traumatiques »... le CHS du 23 novembre 2003 rappelait que les enseignants d'EPS faisaient partie « des populations les plus exposées ». Le passage à 64 ans sera synonyme d'usure supplémentaire des corps. Les conditions de travail se sont de plus nettement dégradées depuis 1997 (effectifs par classe, management, etc.).

### Une réforme qui pénalisera encore les femmes !

Compte tenu des inégalités Femmes/Hommes liées aux conditions de travail, de rémunération, de carrière hachée, ..., les femmes, avec ce report à 64 ans, les 43 annuités et le maintien du système de décote, vont payer le prix fort une nouvelle fois. C'est inacceptable !

### Une caution sociale qui a 20 ans d'âge !

Alors que tout le monde sera perdant, le gouvernement met en avant un dispositif de retraite minimale : « un salarié au SMIC aura une pension de 85 % du SMIC net ». Ce dispositif existe déjà à l'article 4 de la loi 2003<sup>(3)</sup> ! Avec un décret, cette disposition aurait dû être appliquée depuis 20 ans ! Tenter de la transformer en « nouveauté sociale » est une mascarade !



L'intersyndicale en parallèle des journées d'actions a proposé une pétition. Déjà plus de 725 000 signatures en une semaine.



Plus de renseignements sur : <https://lesite.snepfsu.fr/ma-carriere/retraites/contributions-retraites/avec-le-snep-et-la-fsu-engage-es-pour-de-meilleures-retraites-non-au-projet-gouvernemental-de-reforme/>

(1) Sondage Odoxa-Agipi pour Challenges et BFM Business réalisé le 4 et 5 janvier 2023. Les sondages ne « font pas démocratie », mais avec un tel rejet, des questions évidentes se posent.

(2) BlackRock est une société multinationale américaine spécialisée dans la gestion d'actifs (7 800 milliards de dollars d'encours en octobre 2020).

(3) « La Nation se fixe pour objectif d'assurer en 2008 à un salarié ayant travaillé à temps complet et disposant de la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier du taux plein un montant total de pension lors de la liquidation au moins égal à 85 % du salaire minimum de croissance net lorsqu'il a cotisé pendant cette durée sur la base du salaire minimum de croissance »

### Le projet porté par E. Borne concernant les retraites repose sur 2 grands principes :

le décalage de l'âge légal d'ouverture des droits à pension à 64 ans et l'accélération du passage à 43 annuités de cotisation (prévu initialement à partir de la génération 1973 par la réforme Touraine de 2014).

Année de naissance	Âge légal de départ	Durée d'assurance exigée (trimestres)	Conséquences du projet de réforme Borne - Dussopt	
			Au niveau de l'âge de départ	Nombre de trimestres supplémentaires
1961 avant le 1er septembre	62 ans	168		
1961 après le 1er septembre	62 ans et 3 mois	169	3 mois d'activité en plus	1
1962	62 ans et 6 mois	169	6 mois d'activité en plus	1
1963	62 ans et 9 mois	170	9 mois d'activité en plus	2
1964	63 ans	171	1 an d'activité en plus	2
1965	63 ans et 3 mois	172	1 an et 3 mois d'activité en plus	3
1966	63 ans et 6 mois	172	1 an et 6 mois d'activité en plus	3
1967	63 ans et 9 mois	172	1 an et 9 mois d'activité en plus	2
1968	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	2
1969	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	2
1970	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	1
1971	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	1
1972	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	1
1973 et après	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	

# UN RENDEZ-VOUS ANNUEL POUR TOUT CHANGER : LA SEMAINE DE L'EPS

Une 3<sup>ème</sup> édition réussie, des événements du SNEP-FSU partout en France, des articles de presse, ... la semaine de l'EPS a toute sa légitimité face aux défis qui sont posés à la discipline, aux contraintes qu'elle éprouve et à la nécessité de développer la pratique physique et sportive des jeunes au regard des études actuelles sur la sédentarité et les baisses des capacités cardio respiratoires.

L'initiative « Semaine de l'EPS » replace notre discipline au cœur de la culture physique sportive et artistique nécessaire à chaque élève et montre encore une fois à quel point l'EPS a toute sa place à l'école, lieu de passage obligé de tous et toutes.

Aujourd'hui, l'enjeu pour notre discipline est bien de s'inscrire dans une logique d'augmentation du temps scolaire et donc de l'EPS, car nous savons que plus le temps d'enseignement est important, plus les inégalités diminuent. L'expérimentation lancée des 2 heures de sport en direction des élèves décrocheurs de la pratique sportive est un non-sens par rapport aux enjeux actuels. Et nous constatons à quel point cette expérimentation ne fonctionne pas sur le terrain. Pour apprendre, pour répondre aux différents objectifs, pour donner goût à la pratique il faut plus de temps de pratique pour les élèves avec les professeurs d'EPS !

Le SNEP-FSU porte les questions de l'EPS, de ses contenus, de ses objectifs de manière continue dans les débats avec la profession, les temps d'échanges institutionnels ayant été confisqués. La semaine de l'EPS fait partie de ces

temps ! De nombreux textes institutionnels sont aujourd'hui hors sol ! La profession doit être associée aux discussions pour redéfinir les exigences programmatiques et certificatives pour une EPS de qualité !

Le SNEP-FSU continuera de porter la question des 4 heures d'EPS au travers de ses stages, de ses journées péda et de cette semaine de l'EPS qui permet de mettre les problématiques dans

l'espace public par les échos médiatiques qu'elle suscite et pour laquelle nous avons de nombreux soutiens (scientifiques, sportifs etc.).

✉ [coralie.benech@snepfusu.net](mailto:coralie.benech@snepfusu.net)  
✉ [benoit.hubert@snepfusu.net](mailto:benoit.hubert@snepfusu.net)

**4h d'EPS**

durant toute la scolarité

SNEP F.S.U.

### Rencontres pédagogiques normandes, une belle réussite qui en appelle d'autres !

La 4<sup>e</sup> édition des rencontres pédagogiques normandes s'est tenue à Pont-Audemer en novembre 2022. Pendant 2 journées, plus de 80 collègues ont pu se former et débattre sur l'exigence de contenus ambitieux permettant la réussite de tous et toutes dans 3 APSA (Ultimate, Badminton et Danse), et ce autour d'un fil rouge sur l'égalité filles-garçons.

La qualité des intervenant-es a fait l'unanimité et cette initiative sera bien sûr reconduite l'année prochaine.

Elen GRAIN, Éric JOUFRET



+ de 10 % des enseignant-es d'EPS de l'académie (ainsi que des étudiant-es, chercheurs et Inspecteur) rassemblé-es sur deux jours, pendant la semaine de l'EPS, pour se former et construire l'EPS de demain. Avec près de 6h par activité (Demi-fond, Musculation, Danse, Volley-ball, Badminton et Ultimate) pour 143 personnes, notre formation syndicale représente quasiment autant que l'ensemble de l'offre institutionnelle du PAF sur les APSA pour l'année 2022. Les commentaires des participant-es en disent long sur ce qu'apporte le SNEP-FSU à la profession : « Des moments très intéressants et riches qui ouvrent sur différentes visions ; beaucoup d'apports, un vrai moment de boost pour mes pratiques avec les élèves (Cathy) ; Cela fait du bien d'avoir des moments de formation avec des contenus concrets et exploitables avec les élèves, TOP ! (Amaëlle) ; Le Snep entend les besoins des collègues et compense les manques du Paf. Merci ! (Kartrin) ; Temps d'échanges et de réflexions que l'on n'a pas ou peu dans notre pratique quotidienne (Alban) ; Un stage qui donne de l'énergie, qui encourage le travail en équipe (Anne) ». Autant de raisons de remettre cela dès 2023 !

Sami HAMROUNI

Le SNEP-FSU 28 a organisé une AG dans l'après-midi du jeudi 17 novembre. C'est une douzaine de professeur-es d'EPS d'Eure et Loir qui a échangé sur différents thèmes au lycée Jehan de Beauce à Chartres.

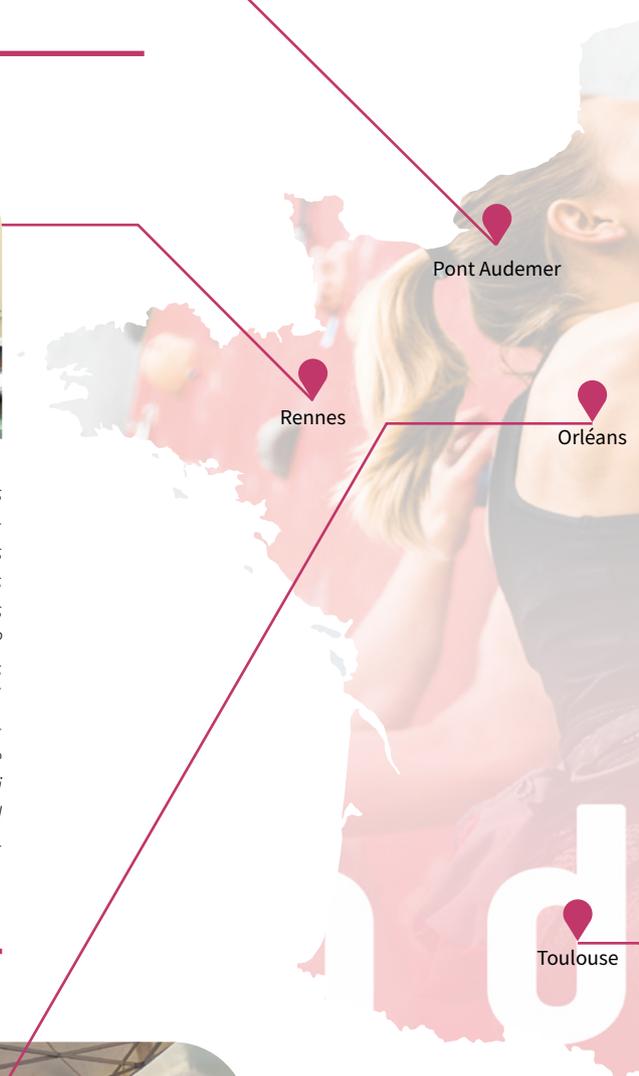
Il apparaît que le métier devient plus compliqué et difficile : l'augmentation du nombre d'élèves par classe, les installations sportives insuffisantes et/ou vétustes, les programmes qui s'éloignent de plus en plus d'EPS. Les débats ont été riches aussi autour des nouveaux dispositifs expérimentaux (2h sport en collège et l'APQ en primaire) et de la réforme de la voie pro.

Voici deux ans que le SNEP-FSU 28 élabore cette rencontre de la profession dans le cadre de la « Semaine



de l'EPS ». Expérience riche en débat qui dynamise la vie syndicale sur notre département.

Rafael RAIGON, Christian GUERIN



# emaine l'EPS



Plus de 60 collègues et près d'une vingtaine d'intervenantes se sont retrouvés les 5 et 6 décembre derniers à l'UFR STAPS de Reims pour les assises de l'EPS du SNEP. Autour de conférences ou interventions d'universitaires comme Ingrid Verscheure, Jean Saint-Martin ou Stéphane Brau-Antony : la question de la formation sous un angle historique ou actuel, la question du genre dans la recherche en didactique ont été décortiquées sous toutes les coutures. La richesse des débats de ces deux jours a montré toute la vigueur de la profession sur ces questions et appelle assurément des suites.

*Matthias CARPENTIER*

Reims



Plus de 60 professeur-es d'EPS de l'académie étaient présentes lors des journées de l'EPS organisées par le SNEP-FSU Aix-Marseille au Puy-Sainte-Réparate (13).

Ces 2 jours ont permis une réflexion autour de la thématique de l'égalité avec une mise en pratique en rugby, futsal, yoga, danse et ultimate.

La semaine de l'EPS s'est conclue par 2 randonnées militantes, une le samedi 19/11 au point culminant du Luberon (le Mourre Nègre) et une autre le samedi 26/11 au sommet du Pouzenc dans le 05.

*Jean CUGIER*

Montpellier

Puy-Sainte-Réparate



Les SNEP-FSU Toulouse et Montpellier sollicitant depuis plusieurs mois la Région Occitanie au sujet des équipements sportifs des lycées et LP, nous avons pu rencontrer le vice-président en charge de ces questions, M. CHIBLI, pour faire la promotion des 4h d'EPS pour tous et toutes. La Région s'est engagée lors de cette entrevue à poursuivre et améliorer notre activité commune en « co-construisant » un questionnaire pour faire un véritable état des lieux de l'existant. Nos échanges avec les services techniques pourront donc se poursuivre avec un cahier des charges toujours plus en rapport avec les exigences d'une EPS de qualité.

*Pascal MARTIN*



Afin d'interpeller opinion publique et médias sur la nécessité de développer la pratique physique chez les jeunes, les militant-es SNEP-FSU de l'académie de Toulouse ont porté leur action lors du match de rugby FRANCE-JAPON du 20 novembre.

5 000 tracts distribués aux entrées de stade, 1 banderole déployée à l'intérieur par une trentaine

d'entre nous et une communication le soir même sur Facebook auront eu le mérite de porter haut et fort notre revendication de 4H d'EPS pour tous et toutes.

Un seul regret, que les médias locaux n'en aient pas fait écho. Pour plus d'info, voir le site du SNEP-FSU Toulouse.

*Pascal MARTIN*

### RECRUTEMENTS CONCOURS

Le SNEP FSU demande le recrutement de 1 500 profs d'EPS par an pendant au moins 5 ans.

### ÉQUIPEMENTS

Le SNEP-FSU revendique un plan de construction de 1 000 piscines et gymnases écoresponsables d'ici 2024 (le référentiel RESET, publié par le SNEP FSU donne tous les éléments nécessaires à ces constructions).

### BAISSER LES EFFECTIFS PAR CLASSE

La baisse des effectifs par classe est nécessaire pour favoriser la réussite de tous et toutes (la France est classée dernière des pays européens de l'OCDE pour ses effectifs par classe, Source OCDE 2021)

## Pour lutter contre les inégalités territoriales

Sans accès possible partout à la pratique physique, les méfaits de la sédentarité ne peuvent que s'accroître. L'étude de l'Observatoire sur l'économie du sport de la BPCE (2022) pointe 19 départements – les « distanciés » – dans lesquels la pratique du sport est en net retrait. Ils présentent une moindre densité d'équipements sportifs publics et d'associations.

## La réponse à un enjeu sanitaire

La fédération française de cardiologie fait état d'une perte de 25 % des capacités cardiovasculaires pour les enfants en 40 ans et seuls 10 % de ceux-ci ont conservé les mêmes capacités que leurs aînés. Le panorama santé 2016 de l'OCDE indique que seuls 14 % de garçons et 6 % des filles pratiquent une activité physique quotidienne, alors que l'OMS recommande 60 minutes d'activité physique quotidienne pour les adolescent·es (Lignes directrices de l'OMS sur l'activité physique et la sédentarité, 2020). D'autre part, l'étude ESTEBAN (Santé publique France, 2015) attire l'attention sur la pratique physique des femmes et des enfants chez qui les capacités physiques se sont dégradées de manière plus prononcée au cours des 10 dernières années.

## Pour lutter contre les inégalités sociales

L'enquête ESTEBAN (2015) appelle à une nécessaire réduction des inégalités sociales, toujours présentes en matière d'activité physique. D'autre part, l'étude de la DREES d'août 2019 indique qu'entre 2009 et 2017, les prévalences de la surcharge pondérale et de l'obésité sont en hausse, notamment chez les filles. Ces évolutions sont marquées par de fortes inégalités sociales. Ainsi, 24 % des enfants d'ouvriers sont en charge pondérale et 8 % sont obèses, contre respectivement 12 % et 3 % des enfants de cadres. L'INJEP (2019) corrobore ces éléments en montrant que la pratique physique reste inégale en fonction des populations : les plus âgées, les peu diplômées, les bas revenus ont moins souvent une pratique sportive.

## Les 4h d'EPS Pour plus et mieux d'École et d'EPS

Parce que l'EPS s'adresse à tous les jeunes d'une génération, les moyens horaires et matériels qui lui sont dédiés doivent être à la hauteur des besoins réels des élèves

## Un enjeu culturel

S'appuyant sur Jerome Bruner, psychologue dont les travaux se sont attachés à montrer comment l'homme construit son monde, Alain Becker (EPS et culturalisme, 2018, p.168) rappelle que « trop d'élèves, d'origine principalement populaire, très tôt, n'entrent pas en culture. Trop de jeunes, à leur sortie du système éducatif, sont intellectuellement désarmés face au monde tel qu'il est, livrés à ses enjeux, ses défis, ses pièges, sans posséder les outils pour le comprendre et participer en toute conscience à sa bonne marche, voire à sa transformation ». Car pour le SNEP-FSU, l'individu n'existe que dans une société, il n'est pas isolé du monde qui l'entoure et participe activement à la vie sociale et aux transformations de la société. Une EPS culturellement ancrée dans le monde actuel est alors nécessaire pour comprendre et agir en Hommes et Femmes et en citoyen·nes éclairés.

### DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE, DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE ET TOUT AU LONG DE LA VIE

- 4 h d'EPS pour tous et toutes
- Sport scolaire renforcé
- Création d'un module obligatoire à l'université
- Développement des sections et options
- Financement du sport à la hauteur de 1 % du budget de l'État (0,14 actuellement)

### DES PROGRAMMES ALTERNATIFS EXIGEANTS

Le SNEP FSU fait des propositions dans ses fiches programmes disponibles sur le site du SNEP FSU.

### UNE NÉCESSAIRE REVALORISATION

Pour une EPS de qualité il faut des enseignant·es formé·es et qualifié·es avec un salaire revalorisé.

Le SNEP FSU revendique l'ajout de 70 points d'indice et l'augmentation de 10 % du point d'indice pour tous et toutes.

# RÉFORME DU COLLÈGE

Le Ministre de l'Éducation nationale avait annoncé vouloir soigner « l'homme malade du système » que représente pour lui le collège. Nous aurions pu nourrir quelques espoirs mais connaissant les orientations gouvernementales, c'était sans illusion aucune que nous attendions son projet. Si nous connaissions déjà, dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, les fameuses demi-journées Avenir en 5<sup>ème</sup> visant à faire découvrir différents métiers – ce qui ne sera pas sans poser problème dans l'organisation et générera des inégalités territoriales – nous ne savions rien de la vaste ambition du ministre pour le collège... Cette ambition s'est finalement concrétisée dans une mesurette : 1h de mathématiques et de français assurées par des professeur-es des écoles pour les élèves en difficulté... Quel mépris !

A la question de la mise en place à moyen constant, une « solution » toute simple a été trouvée : il suffit de supprimer l'enseignement de la technologie en 6<sup>ème</sup> ! Quelle inconséquence ! Comment, dans un monde de plus en plus technologique ne pas aborder cette culture au sein du système

éducatif et ce dès la sixième ? C'est un non-sens de plus dans un pilotage qui n'a rien d'éducatif mais qui répond à des lubies de l'Élysée et de Brigitte Macron, conseillère occulte... L'EPS dont un des axes majeurs est l'enseignement technologique des APSA et ses enseignant-es ne peuvent être insensibles à cette question qui pourraient à terme nous impacter...

Le Ministre a par ailleurs lancé des concertations pour faire évoluer le cycle 4. Pédagogie, programmes, évaluations, parcours... seraient à l'ordre du jour de discussions. Il nous faudra y être extrêmement vigilants compte tenu des orientations du gouvernement et du ministère mais ce sera, pour nous, l'occasion de reposer l'ensemble des questions programmatiques et certificatives en EPS.

Quant à l'annonce de généraliser les 2 heures de sport dans le cadre de la réforme collège cela paraît ubuesque tant le dispositif a du mal à se mettre en place, y compris dans un dévoiement total du dispositif : élèves de section sportive, créneaux pris sur les forfaits UNSS sur les équipements des cours d'EPS. Une généralisation à partir de quel bilan ?

Toute réforme du collège pose, pour le SNEP-FSU, la question des horaires. Le bon rythme, c'est 4 h d'EPS de la 6<sup>ème</sup> à la terminale.

Demi-journée Avenir, libération de créneaux pour le soutien en mathématiques et en français... vont nécessiter des aménagements d'emploi du temps qui ne seront pas sans conséquence sur nos conditions de travail. Le SNEP-FSU a contesté ces orientations et s'est joint aux associations de spécialistes et syndicats qui contestent fortement la suppression de l'enseignement de la technologie en 6<sup>ème</sup>.

✉ [benoit.hubert@snepfusu.net](mailto:benoit.hubert@snepfusu.net)



## LE SNEP-FSU RENCONTRE LES ÉTUDIANT·ES ET FORMATEUR·RICES DES UFR STAPS

Le 7 octobre 2021, le SNEP-FSU prenait l'initiative de fêter l'anniversaire des 40 ans de l'intégration de l'EPS au Ministère de l'Éducation Nationale au département STAPS de l'université de Créteil, sous la forme d'un colloque réunissant des chercheur-es et des acteur·rices de l'époque. Débats, tables rondes et conférences autour de 6 thématiques rythmèrent cette journée. L'ensemble des contributions ont été compilées et articulées dans un ouvrage coordonné par Bruno Cremonesi et Mickaël Attali et co-édité par le SNEP-FSU et la revue EPS : "L'EPS au ministère de l'Éducation nationale : 1981-2021".

Au cours de cette année 2022/2023, le SNEP-FSU a décidé d'une part, d'offrir ce livre aux étudiant-es préparant les concours de recrutement d'enseignant d'EPS, mais aussi d'organiser des conférences/débats dans les UFR STAPS qui ont souhaité poursuivre ce travail de mémoire. Ces initiatives poursuivent deux objectifs complémentaires : enrichir les thématiques abordées dans l'ouvrage et approfondir les connaissances historique, philosophique, sociologique et institutionnelle liées à la discipline

EPS. En outre, elles tentent de contribuer à la préparation aux concours et à la formation de nos futur-es collègues.

Sept événements ont d'ores et déjà pu être organisés ou planifiés dans les académies avec le soutien actif de responsables des UFR STAPS, des militant-es locaux du SNEP-FSU et des acteurs de l'époque (Jean Lafontan, Christian Couturier et Alain Becker).

### En voici la liste :

Grenoble le 14 novembre 2022, Rouen et Dijon le 10 janvier 2023, Amiens le 16 janvier, Caen le 19 janvier, Poitiers le 23 janvier, Nantes le 26 janvier (débat A. Becker/S.Testevuide)

Les premiers retours que nous avons des étudiant-es et de leurs enseignant-es sont plutôt encourageants et semblent répondre à nos ambitions !

Nous espérons donc poursuivre cette activité l'année prochaine avec davantage d'universités...

✉ [alexandre.majewski@snepfusu.net](mailto:alexandre.majewski@snepfusu.net)

# 4 H D'EPS : UNE IDÉE D'ÉCOLE

Lors du congrès de 2017, nous avons cerné, parmi d'autres points, un élément d'analyse de l'École d'aujourd'hui.

**L**a tradition « intellectualiste » de la culture persiste, le mépris pour le travail physique s'est transformé en sous-estimation générale du « physique » et du « corporel ». Cela conduit, au sein du système éducatif, à minorer la référence à tout ce qui est relatif au travail, au travail manuel, aux techniques. Nous considérons qu'il est primordial dans notre projet d'inclure fortement la culture technologique qui permet de penser le monde de la technique, de s'y inscrire et d'agir sur lui<sup>(1)</sup>.

La place que prend la technique (physique, sportive et artistique) dans les revendications du SNEP-FSU donne sens à la place des techniques, de manière plus générale, au sein de l'École. L'entrée dans les dimensions culturelles différentes donne les clés de l'émancipation aux futur-es citoyen-nes. La maîtrise des différentes dimensions des APSA, par la pratique, arme les élèves pour des engagements dans la durée et pour les poursuites des apprentissages, quel que soit le lieu de cette pratique.

Porter les horaires d'EPS à 4 h hebdomadaires serait, enfin, un signal de reconnaissance, non seulement de l'EPS comme discipline fondamentale, mais des apprentissages issus des cultures vivantes.

## Le temps indispensable

Or, nous n'apprenons pas si nous ne prenons pas le temps de le faire. Les apprentissages sportifs et artistiques, au sens moteur, s'inscrivent depuis très longtemps dans des cycles dits d'entraînement. Si l'EPS n'est pas mieux organisée autour de ces questions, elle sortira de plus en plus affaiblie.

Pour « respecter » les programmes actuels de l'EPS, en collège comme en lycée, nous n'avons pas besoin de plus d'EPS. Nous aurions même besoin d'en avoir moins, quand nous ne savons pas ce qu'il y a à apprendre, tous les arrangements et affichages seraient possibles. L'idée de plus de temps est belle et bien articulée à une vision particulière de l'EPS. Pour viser, mettre en musique, s'entraîner, autour des techniques, savoirs etc. contenus dans les programmes alternatifs portés par le SNEP-FSU, il faut plus de temps. C'est pourquoi nous plaçons pour une plus grande cohérence de l'ensemble des ensei-

gnements. Les exigences spécifiques des différentes disciplines ne sont pas de même niveau en EPS et ailleurs. C'est pourquoi les programmes d'EPS doivent être réécrits afin de chercher des ancrages culturels, comme toutes les autres disciplines les cherchent dans leurs cultures spécifiques (sciences, arts, langues et peuples...). Une École visant l'émancipation ne repose pas sur la négation des cultures mais bien sur l'exigence culturelle des disciplines d'enseignement.

Les 4 h d'EPS ouvriraient des possibilités nouvelles qui tireraient derrière elles toute une série de transformations spécifiques. Nous évoquons ici celles qui participeraient à la transformation de l'École dans son ensemble. Les 4 h acteraient l'idée que l'École publique a besoin de temps pour travailler avec les élèves, en profondeur, sur la notion de culture qui prend forcément des formes spécifiques à la culture scolaire.

Elle entraînerait une réflexion plus globale sur les nouveaux équilibres entre les disciplines compte tenu des enjeux larges pour l'École du futur et pas seulement l'accès aux meilleures écoles via le Parcoursup. Le tabou du temps scolaire sauterait, notamment pour les plus démunies. Ce serait une façon d'ouvrir un nouveau cycle pour l'École, de sortir de la vision étriquée et réactionnaire d'un socle pauvre en savoirs, voire construit

contre les savoirs, comme c'est le cas en EPS. L'ouverture du temps scolaire ne devrait pas se faire avec l'idée des « vases communicants » entre les disciplines mais bien dans une visée de plus et mieux d'École.

Puis, de nouveaux « formats » de temps pourraient être envisagés. Pour garantir l'accès aux savoirs, la place des savoirs organisés dans les disciplines est indispensable.

Le temps permet des approfondissements permettant des réussites stabilisées. Il peut aussi permettre des découvertes (dossiers, APSA, etc.) pouvant être explorées sous formes de majeurs et mineurs par exemple. Des projets longs de réalisations donneraient certainement des expériences nouvelles et originales à tous les élèves. Enfin, le forfait d'AS pourrait être l'un des modèles à exploiter, au-delà de l'EPS, dans toutes ou très grand nombre de disciplines.

Notre revendication est socialement juste et s'intègre dans une vision de l'École reposant sur des cultures. Il est temps de rompre avec un certain degré de formalisme et d'opérer un virage. Il revient à notre profession de prendre sa part dans cette entreprise.

✉ [andjelko.svrldin@snefpsu.net](mailto:andjelko.svrldin@snefpsu.net)

(1) Extrait du texte voté au congrès de 2017.



# CA UNSS DU 15 DÉCEMBRE 2022

Une organisation des rencontres en territoire qui va se faire en aveugle !

L'ordre du jour de ce CA portait essentiellement sur le rapport général 2020-2021. Si nous sommes satisfaits des échanges qui ont eu lieu en amont de sa rédaction et de l'intégration de nombre de nos propositions, il n'en demeure pas moins que nous aurions souhaité entendre et lire plus souvent les termes APSA et rencontres qui sont et doivent rester le cœur du sport scolaire du second degré. Tous les thèmes transversaux dont s'empare l'UNSS ne s'opèrent qu'à travers une grande variété d'activités lors des rencontres inter-établissements, cela ne transpire pas suffisamment dans ce rapport.

Par ailleurs, le SNEP-FSU a dénoncé les financements des rencontres qui vont se faire en aveugle cette année. En effet, la nouvelle organisation comptable (décidée sans réelle concertation par la Direction nationale UNSS) reposera désormais sur la base de projets. Cela laisse les cadres des services déconcentrés dans une grande perplexité. Le manque de lisibilité sur le versement des crédits d'animation les met dans la plus grande difficulté. Le recrutement de secrétaires comptables dans les services déconcentrés (au moins une par

académie) est à l'étude, afin de libérer les cadres départementaux et régionaux de ces tâches administratives chronophages pour qu'elles et ils puissent se concentrer sur l'organisation et l'animation des politiques sportives des territoires.

Pour rester sur les questions financières, le forfait journalier pour la participation des AS aux championnats de France va augmenter à la rentrée 2023. La valeur de cette augmentation est encore en discussion au regard de l'inflation de ces derniers mois. Une décision sera prise lors de l'AG UNSS du mois de mars prochain.

Enfin, le travail autour de l'évolution du contrat-licences doit reprendre dans les plus brefs délais. Si la sécurisation des comptes de l'UNSS doit rester une priorité, pour le SNEP-FSU les AS et en particulier celles de lycées, doivent pouvoir choisir le contrat qui est le plus favorable à leur AS chaque année. Nous restons très attachés au contrat-licences qui lors de sa création au milieu des années 60 (« licence masse ») était une vraie prime au dynamisme des AS. Mais c'est bien son imposition systématique que nous contestons.

✉ [nathalie.francois@snepsu.net](mailto:nathalie.francois@snepsu.net)



## L'ENGAGEMENT EN ACTE À L'UNSS

Si le cœur du sport scolaire reste bien pour le SNEP-FSU les pratiques sportives et artistiques et les rencontres inter-établissements au travers d'un engagement volontaire des élèves, les projets menés et présentés lors du prix éthic action le 18 novembre mettent en évidence un engagement en acte de la part de nombre d'élèves d'AS en France. Il est certain que d'autres projets tout aussi riches sont menés un peu partout, dommage qu'ils restent confidentiels, faute de temps pour les animateurs-rices d'AS, pour remplir le dossier de candidature à ces prix.

Réfléchir et proposer des projets autour de grands thèmes sociétaux tels que les discriminations (sexisme, les LGBTQIA+phobies, racisme, handicap), le harcèlement ou l'écologie, montre une autre facette de la

richesse du sport scolaire. Pour exemple, des projets de sport partagés, des vidéos éducatives, des théâtres forum, des jeux de pistes, projet CO avec plantation d'arbres, des chorégraphies aux thèmes variés...

Ces projets qui sont au départ une initiative d'un petit groupe d'élèves de l'AS ne se résument pas à concourir pour le prix éthic'action, mais ils sont souvent repris à l'échelle de tout l'établissement dans le cadre d'un projet plus important. Les AS sèment les premières graines. De plus, ce sont souvent des projets portés par les « grand-es » (les élèves de 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> ou de terminales), là encore, les élèves ont à cœur que les projets perdurent après leur départ et ont un vrai souci de transmission pour changer à long terme les mentalités.

Le regroupement national réalisé chaque année en amont de la cérémonie dans un

lieu prestigieux tel que l'Assemblée Nationale ou le Sénat constitue une expérience marquante et inoubliable pour les élèves qui y participent, récompenses du bel engagement de chacune d'eux-elles. Les rencontres et échanges entre les élèves venant de France métropolitaine et des outremeres entre eux-elles et avec les sportifs-ives et les parasportifs-ives de haut niveau associées au projet sont également enrichissants pour tous et toutes.

Autant d'exemples qui démontrent et confortent l'importance d'une AS dans chaque établissement scolaire du second degré. Des AS qui doivent être soutenues, valorisées (y compris financièrement) par rapport à tout ce qu'elles apportent aux élèves dans leur parcours scolaire.

*Mélanie PELTIER, élue des AS à l'AG de l'UNSS*



# TRANSPORTS UNSS

**A** compter du 1er janvier 2023, tous les déplacements des AS qui seraient financés à plus de 50 % par l'UNSS et ceux commandés par un district ou un service départemental devront se plier aux conditions définies par l'accord cadre transport signé par la direction nationale UNSS. Obligation de passer commande par ordre de priorité auprès des seuls transporteurs retenus après l'appel d'offre, tarifs multipliés par 2 à 7 selon les territoires et des bus qui parcourront plusieurs dizaines de kilomètres « à vide » : Pour le SNEP-FSU c'est NON ! Il ne saurait être question de remettre en cause les rencontres UNSS.

Après avoir envoyé un courrier au ministre président de l'UNSS, une délégation du conseil national du SNEP-FSU a été reçue en urgence par O. GIRAULT le 13 janvier. Il nous a assuré qu'il travaillerait rapidement à trouver des solutions. En attendant et dans l'intérêt des élèves, les rencontres DOIVENT se poursuivre.

Le SNEP-FSU a lancé une pétition pour mettre fin à cette gabegie financière et à cette aberration écologique (à retrouver sur

notre site). Nous invitons la profession à la diffuser et à la faire signer massivement.



TRIBUNE LIBRE – Les propos tenus dans le cadre de la tribune n'engagent que leurs auteurs

## RUGBY SCOLAIRE : émotion, inquiétudes et interrogations

Le drame survenu au mois de décembre 2022 lors d'une rencontre UNSS a provoqué stupeur et émotion ; c'est évidemment à ce jeune lycéen et à sa famille que vont nos pensées.

Le Directeur national avait pris la décision de suspendre toute pratique UNSS du rugby à compter du 16 décembre en diffusant l'information à tous les chefs d'établissements, présidents d'AS.

Aussi dramatique que soit cet accident, il demeure totalement exceptionnel, au regard du nombre d'entraînements et de rencontres UNSS depuis de nombreuses années.

Suspendre le rugby scolaire à l'UNSS, c'était accrédi-ter l'idée, que, partout, dans toutes les conditions, le rugby serait une activité particulièrement dangereuse. C'était aussi « ne plus faire confiance aux enseignant-es EPS » (SNEP-FSU) pour encadrer le rugby scolaire.

Le 6 janvier, le rugby à V (sans placage) et le rugby à XIII ont pu reprendre. Puis le 19 janvier, toutes les pratiques du rugby ont été à nouveau autorisées assorties d'un protocole renforcé : « des mesures de sensibilisation et de prévention sur la gestion du placage », ainsi qu'une couverture assurantielle substantielle pour ce type d'accident.

Cependant ces mesures de prévention nécessaires ne doivent en rien renforcer l'idée que le rugby resterait une activité marginale, affaire de spécialistes de l'affrontement. Ces protocoles devraient être accompagnés de règles innovantes, éducatives, permettant la progressivité des apprentissages et la gestion maîtrisée des rapports d'affrontement pour tous les élèves et les enseignant-es EPS.

Il est grand temps et urgent, que l'UNSS démontre sa capacité d'innovation en matière de règles et de règlements pour un rugby scolaire, vivant, éducatif, maîtrisé, afin que la sécurité puisse se conjuguer avec plaisir, jeu, intelligence collective de l'affrontement et apprentissage, dès aujourd'hui, et pour demain... pour tous les élèves !

Gilles MALET, enseignant EPS et Serge REITCHESS,  
enseignant EPS retraité, membres de l'Association Culture Rugby de Mouvement et Témoignages

# DES ÉQUIPEMENTS DURABLEMENT PERFORMANTS : UNE URGENCE !

Le SNEP-FSU revendique qu'il est légitime de réclamer de bonnes conditions de travail tout en faisant de la transition environnementale un axe majeur de ses propositions.

Les restrictions de température et les fermetures d'équipements sportifs continuent de se multiplier. Ces situations inacceptables constituent un frein important à la continuité du service public d'éducation. Il s'agit pourtant de nos salles de classe ! En les rendant inappropriées et/ou inaccessibles, les propriétaires des équipements dégradent considérablement les conditions d'apprentissage des élèves sans que nos collectivités territoriales de rattachement<sup>(1)</sup> et nos autorités académiques ne s'en préoccupent vraiment. Le SNEP-FSU invite les équipes EPS qui seraient concernées par ces restrictions à l'alerter pour qu'avec elles, il demande aux DSDEN/Rectorat de saisir les Préfets afin qu'elles et ils interviennent auprès des propriétaires des équipements.

Le plan de sobriété énergétique du gouvernement (octobre 2022) fixe à 19°C les conditions de travail acceptables dans les salles de classes. Pourquoi notre discipline devrait-elle échapper à cette recommandation ? Le caractère discontinu de la pratique en EPS (consignes, retours réflexifs, observation ...) est totalement ignoré par les propriétaires des équipements sportifs. Pour le SNEP-FSU la température minimale des gymnases et salles spécialisées ne doit pas être inférieure à 18°, l'eau des piscines à 26°.

La guerre en Ukraine a fait la démonstration des effets délétères de l'ouverture obligatoire d'EDF à la concurrence (2007) interdisant aux entreprises, y compris les PME, et aux collectivités de se fournir au tarif réglementé<sup>(2)</sup>. L'augmentation considérable du coût de l'énergie les impacte donc très durement. Pour autant, la nécessité de contraindre les factures ne doit pas éluder l'enjeu principal qu'est la réduction des consommations. Il faut améliorer les performances énergétiques des bâtiments, réduire les empreintes carbone - eau - sols !

Pour ce faire, les équipements sportifs existants ou à construire doivent répondre aux normes de réglementation énergétique 2020 (RE 2020). Atteindre l'objectif, fixé par le ministère de la transition énergétique, de réduire de 49 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 nécessite la rénovation de 80 % des gymnases et piscines. Exiger la rénovation des équipements sportifs est donc légitime et incontestable !

Pour le SNEP-FSU il n'y a pas de contradiction entre exigences professionnelles et équipements durablement performants, bien au contraire. Il en fait la démonstration dans son nouveau Référentiel des Équipements Sportifs En Transition environnementale (RÉSET), document très complet dont un condensé de 28 pages vient d'être édité en janvier 2023. Dans ce RÉSET - L'ESSENTIEL<sup>(3)</sup>, il reprend les principales préconisations pour les différents espaces pour l'EPS et le sport scolaire, territoires ultramarins compris (gymnases, piscines, salles spécialisées, terrains de grands jeux, etc.), assorties de propositions visant à améliorer les qualités d'usage et environnementales de ces équipements.

Allier ces deux exigences doit permettre d'abord de créer une meilleure fonctionnalité des équipements sportifs (tracés, maniabilité du matériel, adaptation à tous les publics, espaces de rangement, sanitaires,...), sans oublier d'améliorer le confort thermique d'hiver et d'été, le confort acoustique, le confort visuel et la qualité de l'air.

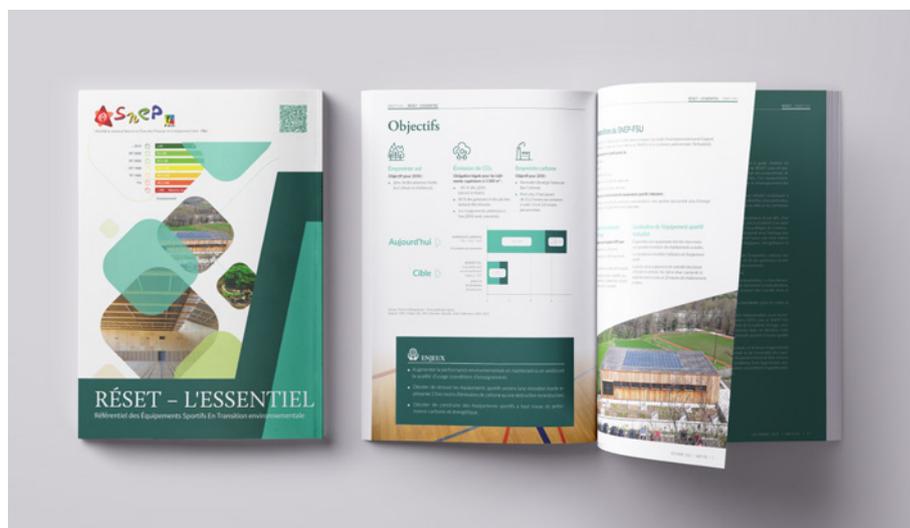
Le RÉSET - L'ESSENTIEL est un ouvrage incontournable pour développer la pratique physique, sportive et artistique des scolaires, mais aussi celle des autres pratiquant-es. Le SNEP-FSU invite les collègues et les équipes militantes à s'en emparer et aller à la rencontre des collectivités pour les convaincre de rénover et construire des équipements plus sobres, voire « positifs » (produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment). Il est aujourd'hui possible et nécessaire de FAIRE MIEUX avec des équipements à Haute Performance Environnementale (HPE) et à Haute Qualité d'Usage (HQE).

✉ [sylvain.quirion@snepfusu.net](mailto:sylvain.quirion@snepfusu.net)  
✉ [nathalie.francois@snepfusu.net](mailto:nathalie.francois@snepfusu.net)

(1) conseils départementaux pour les collèges et conseils régionaux pour les lycées

(2) voir Kit Hiver 2023 sur le site Équipements

(3) téléchargeable sur le site Équipements



# CONTESTER SON APPRÉCIATION : UNE DÉMARCHE UTILE

**E**n ce moment, les commissaires paritaires du SNEP et la FSU siègent en CAPA et en CAPN pour défendre les collègues ayant contesté leur appréciation finale de rendez-vous de carrière. Encore cette année, le ministère a renouvelé des décisions complètement absurdes : 11 items excellent = appréciation finale Très satisfaisant ; 3 items excellent 8 items très sa-

tisfaisant = appréciation finale satisfaisant ! Ces décisions sont à juste titre incompréhensibles par les premier-es concerné-es et nous ferons tout pour que les collègues soient rétabli-es dans leur droit.

Mais au-delà de ces décisions complètement iniques, les commissaires paritaires continueront de défendre les collègues et notamment la connexion entre l'évaluation

et l'avancement, seule solution pour que le ministère et les rectorats sortent de leur logique de quotas qui n'ont aucune justification réglementaire !

Les premiers retours des CAPA nous font dire que, comme les années précédentes, contester son appréciation est une démarche utile qui permet de mettre en avant notre quotidien professionnel dont une évaluation

par des croix dans des cases a bien du mal à rendre compte. Alors si vous êtes éligible à un rendez-vous de carrière cette année, n'hésitez pas à contester l'appréciation si elle ne vous semble pas cohérente.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU sont disponibles pour vous répondre et vous aider dans vos démarches.

✉ [benoit.chaisy@snefpsu.net](mailto:benoit.chaisy@snefpsu.net)

## VIGILANCE SUR VOS AVIS !

Attention, la période qui s'ouvre est la période où les chefs d'établissement et IA-IPR sont amenés à émettre des avis sur certaines opérations de promotion : classe exceptionnelle, échelon spécial et liste d'aptitude agrégés ou éventuellement rendez-vous de carrière n'ayant pas eu lieu en présentiel.

Il faut donc être vigilant·e et ne pas hésiter à contacter ses évaluateurs/évaluatrices pour préciser que ces évaluations si elles sont ponctuelles doivent bien prendre en compte l'ensemble de la carrière.

✉ [benoit.chaisy@snefpsu.net](mailto:benoit.chaisy@snefpsu.net)

## Forfait mobilités durables : vous êtes peut-être éligible !

**O**nt été publiés le mercredi 14 décembre 2022, le décret et l'arrêté modifiant le forfait mobilités durables. Une date bien tardive alors que celle-ci était planifiée en septembre et que le retour des formulaires était à effectuer avant le 31 décembre.

Le SNEP-FSU est intervenu auprès du ministère et a obtenu une date de retour des documents plus tardive (au 31 janvier). Ces formulaires sont à récupérer auprès de votre secrétariat.

Attention, les modifications obtenues du décret vont élargir grandement le nombre de bénéficiaires !

Dès 30 jours de trajet domicile-établissement en covoiturage ou vélo ou autres (trottinette électrique, hoverboard, gyropodes, ...) dans l'année,

vous êtes éligibles à une prime de 100 euros, entre 60 jours et 99 jours de trajet dans l'année, vous êtes éligibles à une prime de 200 euros et enfin au-delà de 100 jours dans l'année, vous êtes éligibles à une prime de 300 euros.

Cette répartition en trois paliers nous paraît plus juste et permet à plus d'agents d'en bénéficier. Même si son montant maximum a été relevé à 300 euros, nous sommes encore loin des 800 euros accessibles dans le privé !

Attention, à partir du 1er septembre 2022, celles et ceux qui bénéficient d'une prise en charge partielle de leurs frais de transport sont également éligibles à cette prime. Cela concerne nombre de collègues qui cumulent train et vélo, train et trottinette, train et covoiturage, ... Même si cette prise en compte à partir du 1er septembre



ne permettra pas d'émargier au taux le plus élevé dès cette 1<sup>ère</sup> année, cela pourra être le cas l'année prochaine.

Il y a également la prise en compte nouvelle de services de locations de vélo, de services de mobilité partagée.

Il faut donc vous rapprocher très rapidement du secrétariat de votre établissement pour obtenir le formulaire et le remplir au plus vite. La forme des retours (papier ou numérique) dépend de chaque rectorat.

✉ [benoit.chaisy@snefpsu.net](mailto:benoit.chaisy@snefpsu.net)

MUTATION INTER 2023

## DEMANDE ET ANNULATION TARDIVES !

La phase de vérification des vœux et barèmes sur SIAM, et son éventuelle contestation, auront dû être réalisés avant le 31 janvier. C'est avec le barème arrêté sur SIAM que les demandes seront traitées par l'algorithme qui étudiera les demandes.

Pour celles et ceux qui auraient une évolution de leur situation (mutation du conjoint, décès du conjoint ou d'un enfant, cas médical aggravé d'un enfant), il est encore possible de formuler une demande tardive avant le 10 février. Contactez la section académique du SNEP-FSU. Les demandes sont à adresser par

courrier postal, cachet de la poste faisant foi.

Il est également possible de formuler une annulation de la demande avant le 10 février et ce sans aucune justification.

En attendant les résultats le 7 mars, quelle que soit la demande formulée (Inter, POP ou SPEN), n'oubliez pas de remonter votre fiche de suivi aux sections syndicales académiques. Ce sera un élément utile en cas de contestation de votre résultat qui devra intervenir dans les 2 mois qui suivent le résultat.

Dans le même temps, nous vous invitons à contester les DHG dans les établissements

en refusant notamment les suppressions et en demandant les créations de postes nécessaires. Les postes sont, comme chacun le sait, la clé pour les mutations.

Vous pouvez toujours compter sur vos nouveaux et nouvelles élu·es SNEP-FSU

pour vous accompagner sur l'ensemble du processus et notamment à l'occasion de la phase Intra pour laquelle publications, stages et réunions vous seront proposés.

[polo.lemonnier@snepf-su.net](mailto:polo.lemonnier@snepf-su.net)



EXTRAIT COMMUNIQUÉ DE PRESSE FSU (18/01/23)

## Retraites, salaires : le Ministre de l'Éducation ne prend pas la mesure de l'urgence

9 mois après les promesses du président de la République, 8 mois après son entrée en fonction, 4 mois après le début des discussions sur le sujet, toujours aucune avancée sur la question des salaires après la réunion menée par le ministre le 18 janvier ! C'est inacceptable alors que l'Éducation nationale s'enfonce dans une crise structurelle et alors que les revendications sur les salaires et les retraites s'expriment avec force et détermination dans un contexte d'inflation galopante.

La promesse présidentielle était celle d'une augmentation de 10 % pour toutes et tous sans contreparties en janvier 2023. Cette promesse était en réalité une tromperie. En revanche, le ministre a confirmé que la logique du pacte et donc du « travailler plus pour gagner plus » serait un élément central des mesures salariales envisagées. La FSU dénonce cette logique déconnectée de la réalité du quotidien des professionnels, pourtant objectivé par les chiffres des enquêtes de la DEPP, mais aussi très loin de pouvoir répondre aux enjeux d'attractivité que nos professions doivent surmonter. La FSU a dénoncé ce reniement des engagements pris et le caractère irresponsable de telles mesures qui aggraveraient les inégalités salariales et dégraderaient encore davantage l'attractivité des métiers. Dans un contexte de crise politique, c'est la crédibilité de la parole politique qui est en jeu.

Il y a urgence. L'année 2022 s'est achevée sur une inflation à 6,2 %, soit pratiquement 3 points au-dessus de la hausse du point d'indice consentie en juillet. C'est au final une baisse de presque 3 % du pouvoir d'achat pour les personnels en 2022, qui fait suite à d'autres baisses, conséquences du gel du point d'indice... Les professeurs ont perdu entre 15 % et 25 % de pouvoir d'achat en moyenne sur ces 20 dernières années. La crise de recrutement que traverse l'Éducation nationale s'explique aussi par la faiblesse des rémunérations. Les inscriptions aux concours 2023 ne font que confirmer la gravité de cette crise. De plus en plus de collègues en poste quittent l'Éducation nationale et certains de nos collègues vivent dans une grande précarité (notamment les AED et AESH).

Par ailleurs, rien n'a été annoncé pour l'ensemble des catégories concourant au service public d'Éducation. Refusant cette logique, la FSU a rappelé son exigence d'une discussion d'ensemble, à l'échelle de toute l'Éducation, articulée avec d'indispensables mesures générales Fonction publique.

# JEUNESSE ET SPORTS : VERS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE FSU ?

Lors des élections de décembre 2022, les personnels Jeunesse et Sports ont désigné leurs représentants au Comité Social d'Administration Ministériel de la Jeunesse et des Sports (CSA MJS).

EPA, syndicat unitaire de l'éducation populaire de l'action sociale, socioculturelle et sportive, n'ayant pas souhaité participer à ces élections avec la FSU (plusieurs militant·es EPA figuraient par contre sur les listes CGT), le SNEP-FSU a travaillé avec le SNASUB-FSU et le SUI-FSU sur les professions de foi ainsi que sur des listes de candidat·es couvrant l'ensemble des métiers qui existent à Jeunesse et Sports (personnels techniques et pédagogiques / personnels administratifs / personnels d'inspection) ; les personnels

« jeunesse » sont représentés par des collègues qui souhaitent continuer à faire vivre les valeurs et mandats de la FSU dans ce secteur.

Au CSA MJS comme à sa formation spécialisée santé sécurité conditions de travail, ce sont deux professeur·es de sport, un agent administratif et une conseillère jeunesse qui composent désormais les délégations FSU. Travaillant en DRAJES, en SDJES et en CREPS, ils/elles partagent le quotidien professionnel de leurs collègues, rencontrent

les mêmes problématiques et/ou difficultés, et sont donc bien placés pour faire des propositions pertinentes. Gwénaëlle NATTER (secrétaire nationale sport du SNEP-FSU) et Jean KANAPA (responsable national sport du SNEP-FSU) ont été réélus, leur expérience sera utile dans ce nouveau cadre de travail.

Dans les territoires, il n'existe plus d'instances de dialogue social spécifiques à Jeunesse et Sports. Les personnels J&S affectés dans les rectorats (DRAJES) et DSDEN (SDJES)

ont voté avec les personnels de l'Éducation Nationale et sont désormais les élu·es dans les CSA académiques ou de régions académiques qui les représentent. Les personnels J&S et les élu·es FSU dans ces instances doivent donc travailler en commun pour s'approprier les questionnements et revendications, préparer les réunions et envisager la convocation d'expert·es J&S le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour.

✉ [gwenaelle.natter@snepfsu.net](mailto:gwenaelle.natter@snepfsu.net)



ENGAGÉ·ES **POUR**  
L'AVENIR DE « JEUNESSE ET SPORTS »

## UNE SANTÉ À BOUT DE SOUFFLE !

L'hôpital public est en danger, il est exsangue du fait des politiques menées et ne parvient plus à remplir ses missions. Fermeture de lits, tarification à l'acte (T2A), suppression de postes etc... ont eu des répercussions telles, qu'à l'occasion de la crise Covid il a déjà explosé et cela devient récurrent comme l'atteste la récente période. Les offres de soins reculent, de nombreux territoires se trouvent dépourvus de service public de santé ce qui oblige les usager·es de l'hôpital public à parcourir des dizaines de kilomètres pour bénéficier de soins ou visiter un proche. Des rendez-vous deviennent impossibles à obtenir, hormis dans le privé moyennant finance. Des urgences surchargées qui peinent à sauver des patient·es qui auraient pu l'être du temps où l'investissement pour l'hôpital public était une priorité.

Les personnels subissent une pression insupportable avec des conditions de travail si dégradées qu'ils et elles craquent et partent, pour certain·es, vers le privé.

En parallèle, les politiques répétées de numerus clausus pour l'accès aux métiers de la santé au regard des départs en retraite et de l'augmentation démographique laissent des zones où les services de santé n'existent plus du tout. Là aussi des kilomètres pour voir un médecin, pour ce qui est d'un spécialiste n'en parlons pas, en-

fin si parlons-en ! Obtenir un rendez-vous chez le dentiste, l'ophtalmologiste, le dermatologue... relève de l'exploit et question de délais il ne faut pas être pressé. Pire, certains spécialistes, dont les gynécologues, refusent de prendre des patientes car trop âgées et non prioritaires. Ménopause, dépistage de cancers, là ne serait pas le problème, il y a le médecin généraliste pour gérer.

L'état de la santé en France est le fruit de politiques libérales destructrices qui, pour répondre à l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM institué en 1996) tout en préservant le revenu du capital, font la part belle au privé et aux assurances. Nous payons le prix des exonérations de cotisations sociales patronales qui grèvent depuis tant d'années le financement de la protection sociale. C'est donc un choix assumé par le président Macron qui par ailleurs ne cesse de faire des louanges aux personnels. Les applaudissements aux soignant·es durant l'année 2020 ne suffisent plus. Comme pour l'École, il faut des moyens pour l'hôpital public et le système de santé. C'est non seulement possible mais indispensable.

Il y a Urgence pour la santé pour ne pas que la nôtre trinque !

✉ [polo.lemonnier@snepfsu.net](mailto:polo.lemonnier@snepfsu.net)

# LES 9 LIMITES PLANÉTAIRES QUESACO ?

Par leurs activités, les hommes exercent des pressions sur les ressources du globe, surpassant les forces géophysiques et devenant la principale force de changement sur Terre. A tel point que nous sommes entrés dans une nouvelle ère géologique : celle de l'Anthropocène. Le concept des limites planétaires permet de mieux comprendre les changements à l'œuvre.

Ces limites définissent les seuils que l'humanité ne doit pas dépasser pour entretenir les bonnes conditions dans lesquelles la vie s'est développée sur Terre.

Ces 9 processus biophysiques régulent la stabilité et la résilience du système terrestre. Aujourd'hui, le franchissement des limites planétaires s'accélère. Le concept de limites planétaires, ou "Planetary Boundaries", est défini en 2009 par les chercheurs du Stockholm Resilience Centre (Suède). Il s'agit avant tout d'un cadre proposé par les scientifiques pour déterminer les limites acceptables par le système Terre, au-delà de sa capacité à se régénérer.

Fin 2021, seulement 4 limites planétaires n'avaient pas été franchies. En mai 2022, ce sont 6 limites planétaires qui sont atteintes sur les 9

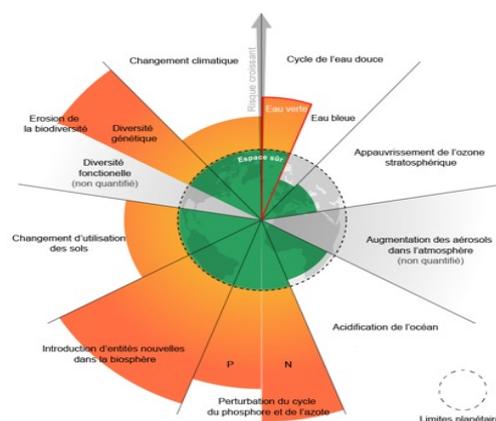
identifiées. Une nouvelle qui devrait nous inciter à accélérer la transition vers des modes de production et de consommation plus soutenables.

Les limites planétaires ne sont pas des points de basculement mais des limites qui correspondent à une zone d'incertitude, située à un certain seuil, au-delà duquel on ne peut plus prévoir les conséquences de nos actes et l'évolution de la planète Terre. Franchir ces frontières écologiques revient à dépasser les limites de la durabilité environnementale sur Terre et par conséquent à rendre le système Terre bien instable et moins résilient.

Il est donc essentiel d'agir pour réduire drastiquement les impacts négatifs de nos activités sur les écosystèmes et l'environ-

nement, sous peine de voir le système s'emballer et la stabilité nécessaire au développement de nos sociétés disparaître.

✉ [pascal.anger@snepfusu.net](mailto:pascal.anger@snepfusu.net)



La limite planétaire concernant l'utilisation d'eau douce (eau verte) a été franchie. Elle rejoint les 5 autres déjà dépassées, dont la dernière avait été officiellement dépassée en janvier 2022.

Créité : Wang Eriandsson et al. (2022) Stockholm Resilience Center

Traduction Sydney THOMAS pour @bonPote



## FAIRE SAUTER LE SOUS-INVESTISSEMENT BUDGÉTAIRE POUR L'ESR QUI EST SOURCE DE NOS PRINCIPAUX MAUX.

### 3 types de données :

1/ Ces chiffres (issus de la Depp<sup>(1)</sup>) montrent le choix politique d'investissement très insuffisant pour la grande majorité des étudiant-es qui se trouvent dans les universités. Ce montant est même en baisse de 170 euros pour 2021 !!!

Dépense moyenne du pays par étudiant-e selon le lieu de formation (en euros de chaque année) variant entre l'Université, les STS ou en CPGE,...

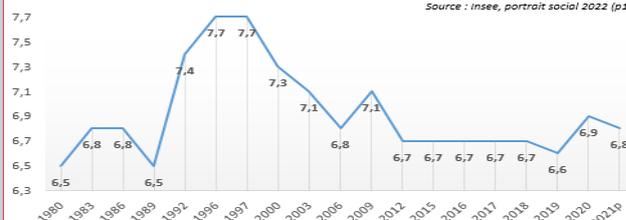
Années	Etudiant-e à l'université (1,7 millions à R. 2021)	En STS (408 000 en 2021)	En CPGE (83 000 étudiant-es en 2021).
2018	10210		
2019	10110	14270	15710
2020	10440	14220	15730
2021	10270	14760	16370

(1) Source Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) de chaque année dont la dernière n° 22.34 de novembre 2022 pour la dépense intérieure d'éducation (DIE) de 2021.

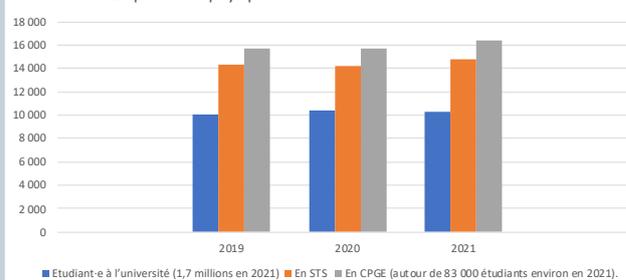
2/ Cet autre tableau montre bien le sous-investissement global dans l'éducation depuis 1996 par rapport à l'indicateur de production de richesse (production intérieure brut (PIB)). L'écart de 0,9 point entre les 7,7 % de DIE en 1996 et les 6,8 % de DIE de 2021 représente un manque de 22 Milliards (Mds) dans le budget MENJS et MESR par exemple... Ce surplus réglerait énormément de problèmes (1 Md ça fait par exemple 13 000 postes) ...

### Part de la Dépense intérieure d'éducation dans le PIB (en %)

Source : insee, portrait social 2022 (p155)



### Dépense du pays par étudiant selon le lieu de formation



3/ Enfin Selon le rapport du CAE de décembre 2021 (conseil d'analyse économique attaché au 1<sup>er</sup> ministre), il faudrait entre 5,4 milliards (Mds) à 7,6 Mds chaque année en plus au budget du MESRI pour rattraper le retard de sous-investissement (hors inflation) dans le cycle Licence de l'université, afin de mieux démocratiser et pour augmenter fortement les taux de réussites des étudiants-es ...

✉ [pascal.anger@snepfusu.net](mailto:pascal.anger@snepfusu.net)

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative  
de la Fonction publique

# COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE!

*Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Turlélie, agents de la Fonction publique*

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - 1 bis rue Jean Wiener, 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027  
138 - BPE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 180 278 270 € - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France, 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 023 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS  
n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2022 - Merci à Marie-Elisabeth, infirmière anesthésiste - IADE-Mark, Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie,  
Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



casden.fr



Retrouvez-nous chez

